

Mardi 4 juin 2024

Premier pas, premier du mois !

A partir de juillet, le 1^{er} week-end de chaque mois, la rue Jeanne d'Arc sera piétonne

La Ville de Rouen fut la 1^{ère} de France à décider de rendre piétonne une partie de son centre-ville. Aujourd'hui, les deux plateaux piétonniers sont séparés par la rue Jeanne d'Arc, qui reste ouverte à la circulation automobile. Historique artère commerçante en plein cœur de Rouen, la rue Jeanne d'Arc sera rendue aux piétons tous les premiers week-ends de chaque mois, à partir de juillet. L'occasion pour les habitants de poursuivre la réappropriation de la rue, qui rappelons le, a connu de vives améliorations depuis deux ans.



Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Nicolas ZUILI, Adjoint au Maire en charge du secteur rive droite et Sileymane SOW, Adjoint au Maire en charge du Commerce et de l'Attractivité : « Rendre piétonne la rue Jeanne d'Arc, ça marche ! Nous le faisons régulièrement, à l'occasion de grands événements, et nous allons aller plus loin, en le faisant une fois par mois, tous les premiers week-ends. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faire de Rouen une ville toujours plus accueillante et de permettre aux Rouennaises et aux Rouennais mais également aux usagers de s'approprier l'espace public. »

Depuis 2022, la rue Jeanne d'Arc a connu de nombreuses métamorphoses : **marquages d'animation** pour un meilleur partage de la route entre les piétons, cyclistes et automobilistes, **enrobé rénové**, **plantations et ajout de mobiliers urbains**. Cette voirie requalifiée a déjà permis, en 2023, d'expérimenter une piétonisation de la rue sur 9 manifestations (pour un total de 14 journées).



Dès juillet 2024, la Ville de Rouen a décidé de poursuivre la piétonisation de la rue Jeanne d'Arc (à partir du sud de la rue Guillaume le Conquérant jusqu'au nord de la rue aux Ours ainsi que la rue Rollon) de 11H à 19H, les samedis et dimanches :

- . 6 et 7 juillet
- . 3 et 4 août
- . 7 et 8 septembre
- . 5 et 6 octobre
- . 2 et 3 novembre
- . 7 et 8 décembre

Les accès aux parkings de la Pucelle sont préservés et ceux du Vieux-Marché également par la rue de Crosne et la rue Guillaume le Conquérant qui, le temps d'un week-end (*du samedi 11H au dimanche 19H*), changera de sens de circulation. Concernant les riverains, ils seront autorisés à rejoindre ou à sortir de leurs parkings privés.

Un travail d'information des services de la Ville auprès des commerçants a été réalisé en amont mais à n'en pas douter, les expériences - de la Fête du Ventre, des Fêtes Jeanne d'Arc et de la Grande Parade de Noël notamment - confirment le choix de la municipalité que la rue Jeanne d'Arc, ainsi apaisée grâce aux zones de rencontres dévolues aux mobilités douces, amènera un plus grand nombre de personnes dans le cœur du centre-ville.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53